

Résumé des contributions spécifiques allouées aux cultures dans le canton de VD en 2024 (en Fr./ha) (toutes exploitations) Version : 18.08.23

	Projet	Zone	Mesure (code ACORDA)	Blé	Orge	Betterave	Pommes de terre	Mais	Colza	Remarques
Mis en place de couvert	Projet paysage	VD	Couvert fleuri	200.-	200.-	200.-	200.-	200.-	(200.-)	Mélange avec plantes fleuries. Semis avant le 15 août.
Couverture du sol	Système de production	CH	Couverture appropriée	250.- (baisse probable à 200.-)						Semis en l'espace de 7 semaines si récolte < 1 ^{er} octobre et laisser >15 février avant cult. printemps.
Préparation lit de semence	Système de production	CH	Réduction travail du sol	250.-						Sans labour récolte à récolte sur 60% TO (sauf SPB pérennes). Max. 1.5 kg/ha de glyphosate.
Réduction fumure	Utilisation efficiente de l'azote	CH	Max 90% des besoins N	100.-						Calculé par le Suisse-Bilan de l'exploitation et versé sur toutes les terres assolées.
Réduction herbicide	Réduction herbicide	CH	0 à max 50% surface traitée	250.-	250.-	250.-	600.-	250.-	600.-	De récolte du précédent à récolte de la culture. Toutes les parcelles du même code. Betteraves herbicide possible de semis à CD14. Pdt défanage possible.
	Plan phyto vaudois Inscription début 2024	VD	Mesure 5 : 0 à max 50% surface traitée	150.-	150.-		150.-	150.-	150.-	De semis à récolte, éligible par parcelle. Pour TO sauf betteraves, BIO et SPB
Impasse fongicide et/ou insecticide	Non recours Pph	CH	Impasse F+I+R	400.-	400.-	800.-	800.-		800.-	Concerne également toutes céréales, lin, tournesol, pois, féverole, lupin. Pdt fongicides, BT et huile possibles.
	Plan phyto vaudois Inscription début 2024	VD	Mesure 7 : Réduction fongicide			100.-				Max. 1 application de fongicide, également pour betterave fourragère
Réduction du risque	Plan phyto vaudois Inscription début 2024	VD	Mesure 9 : Réduction des risques environnementaux en production de betteraves			600.-				Mesures complémentaires de réduction du ruissellement et de la dérive, également pour betterave fourragère. BIO pas éligible.
Soutien aux cultures	Plan climat	VD	Soutien aux cultures (528, 578, 579, 544, 580, 581)							200.-/ha pour soja, millet, caméline et sorgho (d'autres cultures sont en discussion)
			Soutien à la luzerne (601)							600.-/ha culture de luzerne pure

 Contributions non cumulables

Liste non exhaustive des cultures et les exigences détaillées de chaque projet font foi.